

ANCRAGE À CORPS MORT



NORMES

EN 795 : 2012 Type E



SOMMAIRE

DÉFINITION	3
RÉGLEMENTATION	3
DIMENSIONS	3
MARQUAGE	3
SUPPORTS	4
INSTALLATION - MONTAGE	4
UTILISATION - ENTRETIEN	4
PLAQUE D'IDENTIFICATION	6
NOMENCLATURE	7
PRINCIPE DE MONTAGE	7
FICHE DE CONTRÔLE – RÉCEPTION DE L'ANCRAGE À CORPS MORT VECTASAFE®	8
FICHE D'IDENTIFICATION	9
FICHE DE CONTRÔLE ANNUELLE	9
PLAN SCHÉMATIQUE DE L'INSTALLATION	10

ANCRAGE À CORPS MORT

DÉFINITION

L'ancrage à corps mort VECTASAFE® est un système de protection individuel contre les chutes de hauteur. Il est exclusivement réservé à la mise en sécurité d'un utilisateur maximum et doit être utilisé avec des équipements de protection individuelle adaptés (EPI). L'anneau du point d'ancrage VECTASAFE® permet directement l'accrochage du mousqueton. L'ancrage à corps mort peut être utilisé en intérieur comme en extérieur.

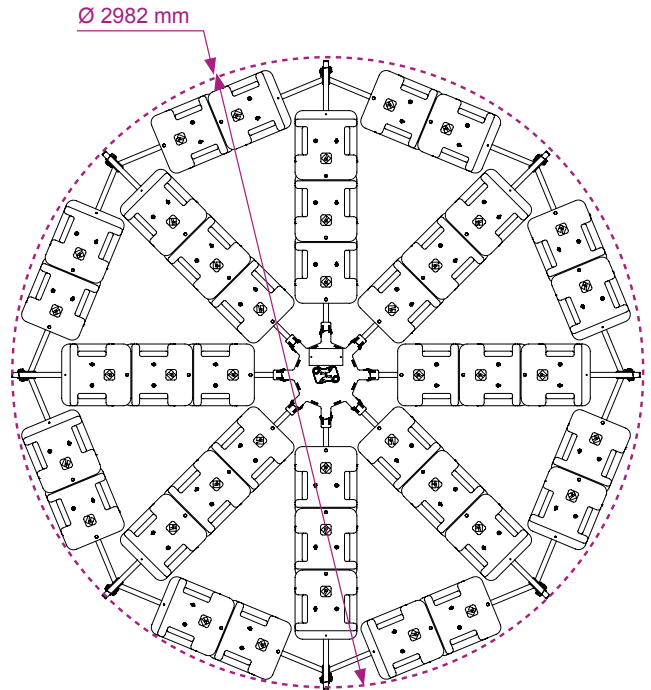
RÉGLEMENTATION

L'ancrage à corps mort VECTASAFE® est conforme à la norme EN 795 : 2012 Type E (cf. attestation CE de type), il a une résistance et a été testé à 12 kN.

L'organisme notifié en charge du contrôle de la conception selon l'article 10 de la Directive EPI et du contrôle de la phase de production selon l'article 11 de la Directive EPI est :






APAVE SUDEUROPE SAS
CS60193 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16 - France
Numéro de l'organisme : n°0082

DIMENSIONS



MARQUAGE

Le marquage relatif à l'ancrage corps mort se trouve sur la pièce centrale. Il contient les informations suivantes :

<p>1 → ANCRAGE À CORPS MORT DEADWEIGHT ANCHOR ANCLAJE PESO MUERTO ANCORAGGIO CORPO MORTO DURCH EIGENGEWICHT GEHALTENE ANSCHLAGEINRICHTUNG</p>	<p>2 → VECTASAFE® 3 → Réf. : VACM</p>
<p>4 → EN 795 : 2012 Type E 6 → N° : XX-XXXXXX-XXX</p>	<p>5 →  x1 max 1 user max</p>
<p>9 → </p> <p>☒ ZAC de Montrambert Pigeot, Rue Rémi Moïse, 42150 La Ricamarie - FRANCE</p>	<p>7 →  0082 </p> <p>8 → </p> <p>@ info@alsolu.com www.alsolu.com</p>

1. La désignation du produit ;
2. Le modèle du produit ;
3. La référence du produit
4. La norme de référence suivie de l'année d'application, suivie du type de l'EPI ;
5. Le nombre maximal d'utilisateur ;
6. Le numéro de série, les deux premiers chiffres indique l'année de fabrication ;
7. Logo CE suivi du n° de l'organisme notifié article 11A 0082 ;
8. Pictogramme recommandant de lire la notice ;
9. Marque commerciale et nom du fabricant et coordonnées.



Ne pas utiliser l'ancrage corps mort si l'un des marquage n'est plus présent ou lisible.

ANCRAGE À CORPS MORT

SUPPORTS

- L'ancrage à corps mort VECTASAFE® peut être utilisé sur sol sec ou mouillé, sur des revêtements de type bitume, PVC et EPDM dont l'inclinaison doit être inférieure à 5°. Il est strictement interdit de l'installer sur tout autre type de support.
- L'installateur doit s'assurer que la surface sur laquelle le dispositif est installé doit être résistant à la charge supplémentaire du corps mort soit une pression de 75 daN/m² sur une surface de 7m². En cas de doute de la résistance contacter notre bureau d'études.

INSTALLATION - MONTAGE

- Avant toute installation, procéder à un nettoyage de la surface. Assurez vous notamment d'éliminer les graviers, ou toute saleté (huile, graisse, moisissure, mousse, feuille etc).
- Afin d'assurer une sécurité permanente à l'utilisateur, l'ancrage à corps mort VECTASAFE® doit être installé à 2,5 m minimum du vide (*distance entre le vide et le plot plastique plus près du bord*) ou d'une ouverture (ex : lanterneau) ou autre endroit présentant un risque de chute.
- Il est interdit d'installer un ancrage à corps mort VECTASAFE® sur une surface dont la pente est supérieure ou égale à 5°.
- Le produit ne doit pas être placé dans des zones où l'eau peut s'accumuler et créer un danger.
- Le choix de l'emplacement doit être fait de manière à assurer une sécurité permanente de l'utilisateur.
- Les risques de chutes devront être analysés avant la pose afin de prévenir de tout risque de choc avec des obstacles, machines. Le tirant d'air doit être en adéquation avec les systèmes d'EPI utilisés (*longes, absorbeurs...*).
- Il est de la charge de l'installateur de vérifier que la hauteur du bâtiment, prenant en compte les obstacles possibles sur la toiture, soit compatible avec la flèche du dispositif d'ancrage. Il devra ainsi calculer la flèche en prenant en compte : la longueur de la longe utilisée, la distance de déploiement de l'absorbeur d'énergie, la taille de l'utilisateur, le déplacement maximum du corps mort de 1 m, et d'une distance de sécurité de 1 m. Ce calcul est vital afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur. En cas de doute, contacter notre bureau d'études.

UTILISATION - ENTRETIEN





- L'ancrage à corps mort est réservé exclusivement en tant qu'équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur de personnes et non pour un équipement de levage.
- L'ancrage à corps mort VECTASAFE® est conçu pour être utilisé par une personne maximum. Il ne doit pas être utilisé avec des antichutes à rappel automatique. Nous rappelons qu'il peut y avoir des dangers potentiels lors de l'utilisation du dispositif combinée avec des antichutes à rappel automatique (*EN 360*) ou des absorbeurs d'énergie (*EN 355*) qui n'ont pas été essayés ensemble comme un système d'arrêt de chutes complet (*exemple : danger de rebond suite à un arrêt de chute*).
- L'ancrage corps mort doit être utilisé exclusivement avec des EPI certifiés CE et conformes aux réglementations et normes en vigueur. Avant utilisation, il convient à l'utilisateur de demander conseil sur son aptitude à l'emploi au fabricant de ou des EPI associés.
- Assurez-vous que les EPI que vous utilisez avec l'ancrage à corps mort ne soient pas endommagées pour ne pas affecter la fonction de sécurité de celui-ci.
- Avant usage, tout opérateur doit avoir fait l'objet d'une démonstration quant à la connexion de la platine d'ancrage de l'ancrage à corps mort à l'EPI et à son utilisation.
- Un harnais antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes. Point d'amarrage dorsal ou sternal autorisé.
- L'EPI utilisé (*longes, harnais, absorbeur d'énergie etc*) devra tenir compte des risques liés à la configuration des lieux, il convient ainsi de vérifier qu'en cas de chute, l'utilisateur ne puisse entrer en collision avec le sol ou rencontrer un obstacle sur la trajectoire de la chute (*tirant d'air suffisant*).
- L'ancrage à corps mort VECTASAFE® ne doit être utilisé que par une personne formée et compétente pour l'utiliser en toute sécurité.
- Avant toute utilisation, l'utilisateur devra s'assurer par un contrôle visuel que le produit ne présente aucune anomalie (*choc, déformation...*) et doit s'assurer qu'il est utilisable et fonctionne correctement.

ANCRAGE À CORPS MORT

- L'utilisation de l'ancrage à corps mort VECTASAFE® est interdite en cas de gel ou de risque de gel.
- En cas de contamination du dispositif et/ou de la surface (*par de l'huile, de la graisse etc*), il convient de ne pas utiliser le dispositif avant d'avoir procédé à un nettoyage et de s'assurer que le dispositif peut être à nouveau utilisé en toute sécurité.
- Il est essentiel pour la sécurité que l'ancrage à corps mort soit toujours correctement positionné et que le travail soit effectué de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute. Veillez notamment à réduire le mou de la longe au maximum.
- Toute modification de l'ancrage à corps mort VECTASAFE® ou toute adjonction à l'équipement ne peut se faire sans l'accord préalable écrit du fabricant.
- Assurez-vous que vous êtes apte à l'utiliser. Certaines conditions médicales, l'usage de médicaments, l'abus d'alcool ou de drogues peuvent affecter votre sécurité.
- Un plan d'urgence doit être mis en place afin de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail.
- En cas d'anomalie apparente ou si le produit a été utilisé pour arrêter une chute, son utilisation doit être stoppée immédiatement et il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation, après contrôle et vérification.
- Lorsque le dispositif d'ancrage est utilisé en tant que partie d'un système antichute, l'utilisateur doit être équipé d'un moyen permettant de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN.
- Si le produit est revendu hors du premier pays de destination, il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien et pour les examens périodiques dans la langue du pays d'utilisation du produit. Ces documents pourront vous être fournis sur demande en contactant le fabricant.
- L'ancrage à corps mort VECTASAFE® ne nécessite aucun entretien particulier cependant, un contrôle visuel, doit être effectué au moins une fois par an par une personne compétente et dans le respect strict des modes opératoires d'examen périodique du fabricant. Ce contrôle doit figurer sur le registre de sécurité et permet le maintien de l'efficacité et la résistance de l'équipement. Lors de cet examen, la lisibilité des marquages du produit doit notamment être contrôlée. Un contrôle de la part du fabricant devra être effectué au bout de 10 ans, (*durée de vie recommandée*).
- Suite à chaque examen périodique il est de la responsabilité de la société examinateur d'apposer un macaron de la date de la prochaine vérification à effectuer sur l'ancrage à corps mort VECTASAFE®. Ce macaron doit être lisible et visible.
- L'ancrage à corps mort VECTASAFE® doit être stocké et transporté dans un endroit sec et aéré, libre de toute substance susceptible d'affecter l'état des composants comme un environnement humide ou encore corrosif.
- Si l'ancrage à corps mort VECTASAFE® est démonté, assurez-vous que toutes les pièces soient stockées dans un lieu sec et aéré, libre de toute substance susceptible d'affecter l'état des composants comme un environnement humide ou corrosif. Si vous installez à nouveau l'ancrage à corps mort VECTASAFE® assurez-vous que vous avez toutes les pièces en votre possession (cf. nomenclature) et qu'elles ne présentent aucune anomalie qui pourrait altérer son utilisation.
- Il est strictement interdit d'utiliser les poignées des plots plastique 12,5 kg pour levage sur toiture ; ces dernières doivent être exclusivement utilisées pour un transport manuel par l'opérateur.
- Il est impératif de vérifier que les 40 plots plastique de 12,5 kg soient placés correctement. S'il manque un ou plusieurs plots ou si ces derniers ne sont pas correctement fixés dans les inserts prévus à cet effet, il est interdit d'utiliser le dispositif.
- Il est strictement interdit de monter ou de marcher sur les éléments constituant l'ancrage à corps mort, cela pourrait détériorer le revêtement d'étanchéité.
- Il est strictement interdit de démonter la platine d'ancrage VECTASAFE® de la pièce centrale de l'ancrage corps mort.
- Nous recommandons qu'une plaque signalétique (*voir page suivante*) soit placée à proximité de l'ancrage ou à l'accès du site. Cette plaque comporte les indications suivantes : nom du fabricant, caractéristiques, nombre d'utilisateurs, année de fabrication, pictogramme recommandant de lire la notice d'utilisation, pictogramme obligation de porter un harnais de sécurité.

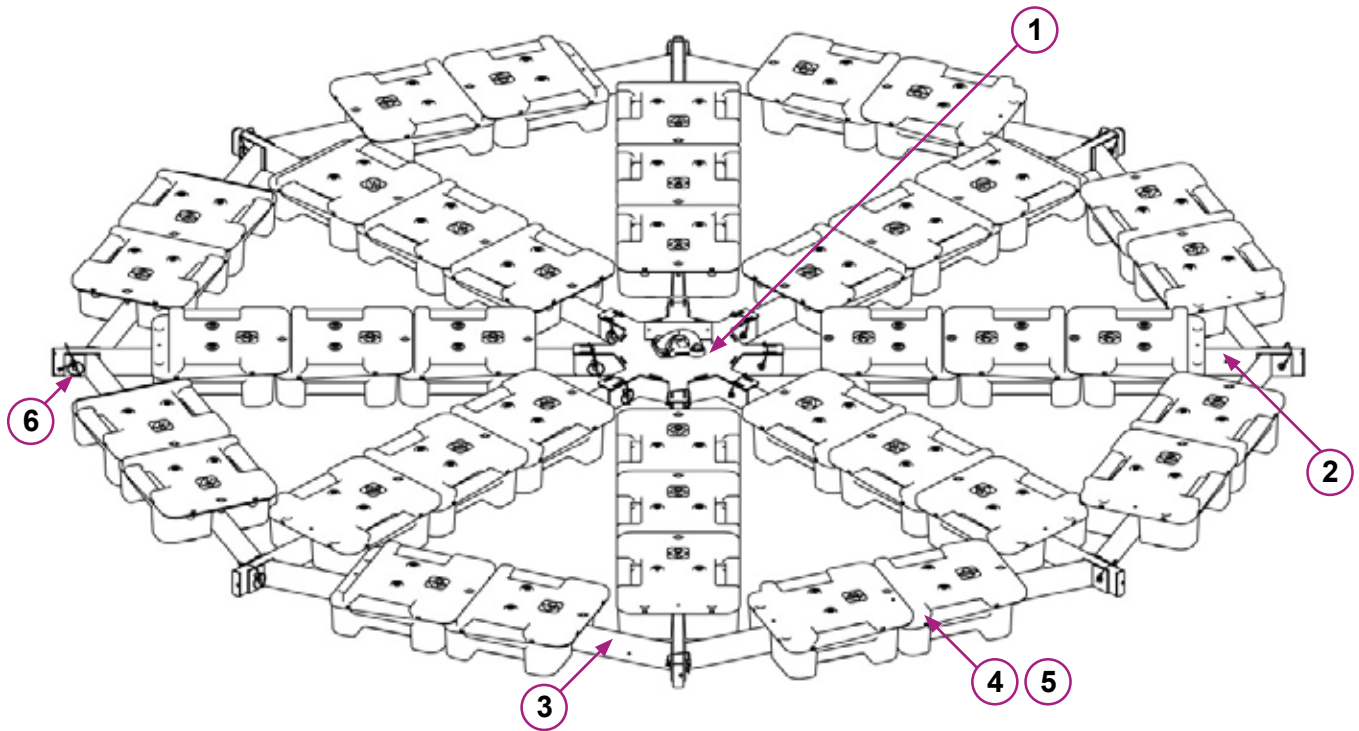
ANCRAGE À CORPS MORT

PLAQUE D'IDENTIFICATION

PROTECTION INDIVIDUELLE - ANCRAGES			
ANCRAGE À CORPS MORT VECTASAFE®			
Type :	<input type="text" value="Ancrage à corps mort"/>	Normes :	<input type="text" value="EN 795 : 2012 type E"/>
Ref :	<input type="text" value="VACM"/>	Nombre maximal d'utilisateurs :	<input type="text" value="1"/>
Année de fabrication :	<input type="text"/>	Date d'installation	
Hauteur de chute :	<input type="text"/> mètres		
EPI Préconisés :	<input type="text"/>	   EPI OBLIGATOIRE	
VÉRIFICATION ANNUELLE			
DATE	VISA	DATE	VISA
INSTALLATEUR		DISTRIBUTEUR	
FABRICANT			
 ZAC de Montrambert Pigeot, Rue Rémi Moïse, 42150 La Ricamarie - FRANCE Tél : +33 (0)4 77 47 45 00 - Fax : +33 (0)4 77 47 45 01 Mail : info@alsolu.com - Site web : www.alsolu.com			

ANCRAGE À CORPS MORT

NOMENCLATURE



N°	Réf.	Description	Qté
1	0760005	Pièce centrale d'ancrage à corps mort avec platine d'ancrage VECTASAFE prémontée	x1
2	03771	Jambe de force pour ancrage à corps mort	x8
3	0760006	Renfort pour ancrage à corps mort	x8
4	0760007	Plot plastique 12,5 kg d'ancrage à corps mort*	x40
5	DINI9330550	Vis TH 05 x 50 inox	x40
6	0760008	Axe épaulé Ø10 mm + goupille imperdable	x16



*Toujours utiliser les plots plastique 12,5 kg d'ancrage corps mort réf. 0760007. Ces derniers sont munis de bandes antidérapantes. Il est strictement interdit d'utiliser les plots plastique 12,5 kg ref 03468 vendus pour le garde-corps autoportant VECTACO® car ils ne sont pas compatibles avec l'ancrage à corps mort VECTASAFE®.

PRINCIPE DE MONTAGE

NOTA : la platine d'ancrage est livrée montée sur la pièce centrale, il est interdit de la démonter.

Procéder à l'assemblage suivant après vérification que la surface soit exempte de tout obstacle ou toute substance (huile, feuille, graisse etc) qui pourrait altérer le bon fonctionnement de l'ancrage à corps mort.

- 1- Assembler les jambes de force (x8) dans les bras de la pièce centrale à l'aide de 8 axes épaulés + goupille imperdable ;
- 2- Assembler les renforts extérieurs (x8) entre les jambes de force à l'aide de 8 axes épaulés et goupilles clips ;
- 3- Placer délicatement 3 plots plastique 12,5 kg pour ancrage corps mort sur chaque jambe de force et 2 plots sur chaque renfort. Fixer chaque plot à l'aide d'une vis TH 05 x 50 inox (x 40) dans l'insert prévu à cet effet.
- 4- Vérifier que tous les pièces sont assemblées correctement et que les 40 plots plastique 12,5 kg pour ancrage corps mort sont bien fixés.

ANCRAGE À CORPS MORT

FICHE DE CONTRÔLE – RÉCEPTION DE L'ANCRAGE À CORPS MORT VECTASAFE®

Objet :

Adresse du chantier :

Exploitant : Représentée par M/Mme :

Adresse :

Tél : Fax : Mail :

Société de montage : Représenté par M/Mme :

Adresse :

Tél : Fax : Mail :

FICHE À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CHANTIER (après la pose de(s) ancrage(s) à corps mort VECTASAFE®)

COCHER :

Vérification du type support autorisé : bitume EPDM PVC

L'inclinaison du support est inférieur à 5°

Contrôle de la qualité du support effectué

Le marquage est visible et lisible

Aucune anomalie n'est constatée

Vérification du tirant d'air : Nombre de mètres :

Validation des EPI autorisés pour les utilisateurs

L'installation est conforme aux instructions du fabricant

Aucune pièce n'est manquante

Observations éventuelles :

Date et lieu :

Pour l'exploitant :

Pour la société de montage :

Date et signature :

Date et signature :

ANCRAGE À CORPS MORT

FICHE D'IDENTIFICATION

Une fiche d'identification doit accompagner le produit durant la durée de son utilisation.

Type d'équipement : Ancrage à corps mort

Marque commerciale : VECTASAFE®

Fabricant : Alsolu, Zac de Montrambert Pigeot, Rue Rémi Moïse, 42150 La Ricamarie - FRANCE
Tél : +33 (0)4 77 47 45 00 - Fax : +33 (0)4 77 47 45 01 - Email : info@alsolu.com

N° de série (voir marquage du produit) :

Date d'achat :

Date d'installation :

Date de première utilisation :

FICHE DE CONTRÔLE ANNUELLE

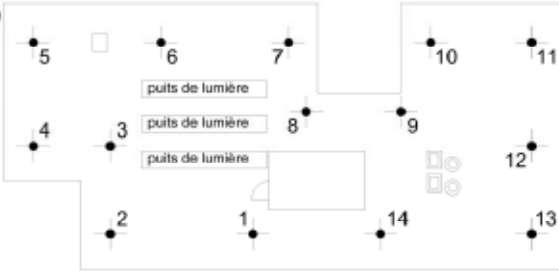
DATE	TYPE EXAMEN	NOM EXAMINATEUR	SOCIÉTÉ EXAMINATEUR	SIGNATURE EXAMINATEUR	REMARQUE	DATE PROCHAIN EXAMEN

Rappel : Suite à chaque examen périodique il est de la responsabilité de la société examinateur d'apposer un macaron de la date de la prochaine vérification à effectuer sur la platine d'ancrage VECTASAFE®. Ce macaron doit être lisible et visible.

ANCRAGE À CORPS MORT

PLAN SCHÉMATIQUE DE L'INSTALLATION

Il convient d'apposer un plan schématique sur le bâtiment afin qu'il soit visible pour tous.
Voici un exemple de plan schématique de l'installation qui peut être utilisé.

Plan schématique de l'installation			
Bâtiment/Structure			
Adresse :		N° de commande :	
Remarques :		Type de commande :	
		Forme du toit :	
		Dispositif d'ancrage :	
Client			
Nom :		Contact :	
Adresse :		N° de téléphone :	
Installateur			
Nom :		Chef installateur :	
Adresse :		N° de téléphone :	
Dispositif d'ancrage			
Fabricant :			
Identification du modèle/type :			
Composant du bâtiment			
Composant 1 :	par exemple plafond en béton	Épaisseur minimale :	par exemple : 250 mm
Composant 2 :	par exemple poteau en béton	Épaisseur minimale :	par exemple : 500 mm
Matériau de construction :	par exemple béton armé	Qualité :	par exemple : C25/30
Fixations/Goujons			
Données relatives aux fixations	Diamètre du trou foré : _____ mm	Type :	_____
<input type="checkbox"/> Données non requises si fixation traversante	Profondeur du trou foré : _____ mm	Matériau :	_____
Situation réelle :	Couple : _____ Nm	Distance min. du bord (c) :	_____
Distance de bord Cx : _____	Cy : _____	Espacement axial min. (s) :	_____
Espacement axial Sx : _____	Sy : _____	Épaisseur min. du composant :	_____
		Résistance à la traction admissible :	_____
		Force de rupture admissible :	_____
Remarques :			
Méthode de forage :	<input type="checkbox"/> Marteau	<input type="checkbox"/> Nettoyage du trou foré	Choc Système <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Dispositif d'essai :	<input type="checkbox"/> Rotatif	<input type="checkbox"/> Dispositif d'essai des fixations	Humide <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<input type="checkbox"/> Clé dynamométrique			
LISTE DE CONTRÔLE :			
Plan au sol du toit			
<input type="checkbox"/> Substrat sauf exception (aucun doute sur la capacité)			
<input type="checkbox"/> Installation conforme aux instructions du fabricant			
<input type="checkbox"/> Fixations recommandées utilisées			
<input type="checkbox"/> Toutes les fixations photographiées avec numéro d'identification			
<input type="checkbox"/> Fixations visibles			
<input type="checkbox"/> Plan d'installation apposé sur le site			
<input type="checkbox"/> Immobilisation des vis par technique de fixation transversale			
<input type="checkbox"/> Informations complémentaires			
Force d'arrachement (kN), couple requis (Nm) ?			
Point d'ancrage 1	Point d'ancrage 5	Point d'ancrage 9	Point d'ancrage 13
Point d'ancrage 2	Point d'ancrage 6	Point d'ancrage 10	
Point d'ancrage 3	Point d'ancrage 7	Point d'ancrage 11	
Point d'ancrage 4	Point d'ancrage 8	Point d'ancrage 12	
Fixations supplémentaires :			
Remarques du chef installateur :			
Date :			
Signature :			

Lorsque plusieurs points d'ancrage doivent être photographiés à des fins d'identification, il est recommandé de marquer les dispositifs d'ancrage avec des numéros et d'incorporer cette numérotation dans les dossiers d'inspection du dispositif d'ancrage et le plan au sol de la zone d'installation.